Cette Fiche de Données de Sécurité répond aux exigences de la norme ANSI Z400.1. - Canada



Fiche de données de sécurité

Ammonitrate de Calcium

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Ammonitrate de Calcium

Type de produit : Solide [granulés]

Code : PA263G

Utilisations

Domaine d'application : Applications professionnelles

Utilisations : Engrais.

Fournisseur

Données relatives au Yara Canada Inc.

fournisseur

Adresse

Rue : 1130 Sherbrooke Street West

Numéro:Suite 1120Code postal:H3A 2M8Ville:MontrealPays:Canada

Numéro de téléphone : +1 514 849 9222 N° de fax : +1 514 849 3362 Adresse email de la personne : Rebecca.lee@yara.com

responsable pour cette FDS

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence (avec les heures

d'ouverture)

24 Hour Emergency Service, (Canutec 613-996-6666)

Organisme de conseil/centre antipoison national

Nom : Poisons and Drug Information Service

Numéro de téléphone : +1 403 944 1414, (800) 332 1414 (Alberta only)

Date de validation : 02/04/2014 **Date d'impression** : 03/06/2014

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique : Solide [granulés]

Couleur : Beige.
Odeur : Inodore.

Mentions de danger : N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES

Version: 1.1

SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas de mention d'avertissement. Mention d'avertissement

Mentions de danger Non applicable.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques

pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Peau Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Yeux

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique. Peau

Yeux Aucune donnée spécifique.

Conditions médicales aggravées par une

Aucun connu.

surexposition Voir Information toxicologique (section 11)

3. Composition/informations sur les composants

Nom	Numéro CAS	<u>%</u>
nitrate d'ammonium	6484-52-2	>=70 - <80

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers secours

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau courante. Vérifier si la victime porte des

verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation,

consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des

symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance

Date d'édition: 02/04/2014 Page:2/11 médicale pendant 48 heures.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et

est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un

médecin en cas de malaise.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou

en l'absence de formation appropriée.

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un

spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance

médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Non utilisables

Utilisables : Utiliser de très grandes quantités d'eau pour l'extinction.

: Ne PAS utiliser d'extincteur chimique ni de mousse ou d'essayer

d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les

substances suivantes: oxydes d'azote

Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par

la combustion des produits.

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les

symptômes peuvent être différés.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Remarques spéciales sur les risques d'incendie

Ininflammable.

Remarques spéciales sur les risques d'explosion

: Aucun.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Date d'édition : 02/04/2014 Page: 3/11

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir éloigné de : Les substances organiques, huile et de graisse.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune norme d'exposition affectée.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Mesures techniques

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Protection individuelle

Respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules

Date d'édition : 02/04/2014 Page:4/11

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques

conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le

préconise.

Yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors

qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter

l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées

ou aux poussières.

Peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en

fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la

manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Mains

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Solide [granulés]Point d'éclair: Indéterminé.Durée de combustion: Indéterminé.Vitesse de combustion: Indéterminé.Température d'auto-: Indéterminé.

inflammation

Limites d'inflammablité : Seuil minimal: Indéterminé.

Seuil maximal: Indéterminé.

Propriétés d'explosivité: Aucun.Propriétés comburantes: Aucun.Couleur: Beige.Odeur: Inodore.

pH : 7 [Conc.: 10 g/l] @ 20 °C (68 °F)

Point : Indéterminé.

d'ébullition/condensation

Température de sublimation : Indéterminé.

Point de fusion/congélation : Se décompose: $> 170 \, ^{\circ}\text{C} \, (338 \, ^{\circ}\text{F})$

Densité relative: Indéterminé.Pression de vapeur: Indéterminé.Seuil d'odeur: Indéterminé.Vitesse d'évaporation: Indéterminé.

Viscosité : Dynamique: Indéterminé.

Cinématique: Indéterminé.

Solubilité : Indéterminé.

Solubilité dans l'eau $> 1,000 \text{ g/l} @ 25 ^{\circ}\text{C} (77 ^{\circ}\text{F})$

10. Stabilité et réactivité

Date d'édition : 02/04/2014 Page: 5/11

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou

les substances organiques.

Matières incompatibles : alcalis

les matières combustibles matières réductrices les substances organiques

acides

Produits de décomposition

dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit

de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune

Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de s dangereuses : réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
nitrate d'ammoniu	ım				
	DL50 Orale	Rat	2,950 mg/kg OECD 401	-	IUCLID 5
	DL50 Cutané	Rat	> 5,000 mg/kg OECD	-	IUCLID 5
			402		

Conclusion/Résumé

Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité chronique

Nom du produit /	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
composant					
nitrate d'ammonium	Chronique	Rat	256 mg/kg OECD 422	28 jours	IUCLID 5
	NOAEL				
	Orale				
	Sub-aigüe	Rat	> 185 mg/kg OECD 412	2 semaines 5	IUCLID 5
	NOEC			heures par	
	Poussière et			jour	
	brouillards				
	Inhalation				

Conclusion/Résumé

Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	Références
	Yeux - Non irritant. OECD 405	Lapin	< 1	1 - 48 h	14 Jours	Fertilisers Europe
nitrate d'ammonium	Yeux - Irritant OECD 405	Lapin			-	IUCLID 5

Conclusion/Résumé

Peau:Non irritant.Yeux:Non irritant.Respiratoire:Non irritant.

Date d'édition : 02/04/2014 Page:6/11

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau: Aucun effet important ou danger critique connu.Respiratoire: Aucun effet important ou danger critique connu.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit / composant	Toxicité lors de la	Fertilité	Toxique pour le	Espèces	Dosage	Exposition	Références
	grossesse		développement				
nitrate d'ammonium	-	Négatif	Négatif	Rat	Orale: > 1500 mg/kg bw/jour	28 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

DIVS : Pas de données disponibles.

12.Informations écologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit /	Résultat	Espèces	Exposition	Références
composant				
nitrate d'ammonium				
	Aiguë CL50 447 mg/l	Poisson - Labeo	48 h	IUCLID 5
	Eau douce	boga		
	Aiguë CE50 490 mg/l	Invertébrés	48 h	IUCLID 5
	Eau douce	aquatiques.		
	Aiguë CE50 1,700 mg/l	Plantes	10 Jours	IUCLID 5
	L'eau salée	aquatiques -		
		Heterosigma		
		akashiwo		

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

Coefficient de partage n-

octanol/eau Mobilité Non disponible.

: Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les

ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : élevée

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Méthodes d'élimination des : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production

Date d'édition : 02/04/2014 Page:7/11

déchets

de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Vider le sac en le secouant énergiquement pour enlever le maximum de son contenu. Les sacs vides peuvent être éliminés comme des déchets industriels banals (DIB) et peuvent être recyclés.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14.Informations relatives au transport

Regulation: UN Class	Regulation: UN Class		
14.1 UN number	Not regulated.		
14.2 UN proper shipping name			
14.3 Transport hazard class(es)			
14.4 Packing group			
14.5 Environmental hazards	No.		
Additional information	: UN Class		
Environmental hazards	: No.		

Regulation: IMDG	
14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	
14.3 Transport hazard class(es)	
14.4 Packing group	
14.5 Environmental hazards	No.
14.6 Additional information	: IMDG
Marine pollutant	: No.

Regulation: IATA		
14.1 UN number	Not regulated.	
14.2 UN proper shipping name		
14.3 Transport hazard class(es)		
14.4 Packing group		
14.5 Environmental hazards	No.	

Date d'édition : 02/04/2014 Page:8/11

14.6 Additional information : IATA Marine pollutant : No.

Réglementation: Classification pour le DOT		
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
14.4 Groupe d'emballage		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	
14.6 Autres informations <u>Dangers pour l'environnement</u>	: Classification pour le DOT : Non.	

Réglementation: Classe TMD		
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	
14.2 Nom d'expédition des		
Nations unies		
14.3 Classe(s) de danger pour le		
transport		
14.4 Groupe d'emballage		
14.5 Dangers pour	Non.	
l'environnement		
14.6 Autres informations	: Classe TMD	
Dangers pour l'environnement	: Non.	

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.'

IMSBC

Nom d'expédition : AMMONIUM NITRATE, BASED FERTILIZER (non-hazardous)

Classe : Non applicable.

Group : C

Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78

et au recueil IBC

Non applicable.

15.Informations réglementaires

Canada

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés:

nitrate d'ammonium

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne

sur la protection de

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition : 02/04/2014 Page:9/11

l'environnement)

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Remarque: A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou

gouvernementale n'est d'application.

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

EINECS/ELINCS européen (Répertoire/Liste européen(ne) des produits chimiques commercialisés): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. Autres informations

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

bw = Masse corporelle

CEPA = Canadian Environmental Protection Act

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

 $IDLH = Immediately \ Dangerous \ to \ Life \ or \ Health$

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

 $LogKoe = coefficient \ de \ partage \ octanol/eau$

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" =

pollution maritime)

NPRI = National Pollutant Release Inventory

NU = Nations Unies

Références : EU REACH IUCLID5 CSR.

National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of

Toxic Effects of Chemical Substances.

IHS, 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.

Date d'impression : 03/06/2014

Élaborée par : Yara Product Classifications & Regulations.

Date d'édition: 02/04/2014Date de la précédente édition: 11/15/2013Version: 1.1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Date d'édition : 02/04/2014 Page:10/11

Ammonitrate de Calcium

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition : 02/04/2014 Page:11/11